

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
11 décembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX NEUF DECEMBRE à dix huit heures,

Date d'exécution :
19 décembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date d'affichage :
20 décembre 2017

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Etaient présents : MANFREDI Angèle, CESARI Louis, BATESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANDREANI Françoise, ANDREANI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LE MAO Ghjuvan Santu, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, SAUVAGEON Vanina, SISTI Cécilia, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient représentés : COSTANTINI Jean Augustin a donné pouvoir à PIERI Ange, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATESTI Philippe.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, RENUCCI Charles, ROMANI Claire, SIMONI Pascale.

Madame CRISTOFARI Marie Félicia a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2017-84 Action Sociale – Signature de la Convention Territoriale Globale entre la commune de Ghisonaccia et la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans un contexte de forte demande sociale et de moyens de plus en plus contraints, une dynamique de projet territorial global visant à coordonner, voire mutualiser les expertises, constitue un enjeu fort pour les signataires de la convention.

C'est pourquoi, la Caisse d'Allocations Familiale de la Haute Corse a proposé à la commune de Ghisonaccia de signer la première Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce document cadre qui s'articule avec les autres dispositifs existants (CLS) permet de renforcer l'articulation entre les

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

différents contrats déjà engagés sur le territoire entre la commune et la CAF.

Ce projet stratégique global du territoire a pour objet d'identifier les besoins prioritaires des familles à l'aide d'un diagnostic complet établi par la CAF et de proposer des actions adaptées.

On y retrouve ainsi les actions à destination

- de la petite enfance (crèche, RAM, LAEP, ...),
- de la jeunesse (séjour vacances, projet jeune citoyen, ...)
- des familles, de la parentalité (permanence femmes victimes de violence).

Cette convention partenariale permettra ainsi de centraliser les forces vives

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action social,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : D'engager la commune de Ghisonaccia dans une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Corse.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

